

objectifs de la démarche d'emprunts d'œuvres

Le dispositif Elèves à l'œuvre, mis en place par le FRAC et le Rectorat de l'Académie de Lille, permet d'accueillir des œuvres issues de la collection du FRAC Nord - Pas de Calais dans les établissements scolaires, le temps d'une exposition (entre les mois de décembre et mai de l'année scolaire).

Plus qu'un simple prêt d'œuvre, ce dispositif est l'occasion de développer un projet particulier visant à susciter une rencontre sensible et directe avec l'œuvre d'art rendue accessible à tous les élèves d'un même établissement. Cet espace de rencontre avec des œuvres dans un milieu scolaire permet de fédérer une équipe autour d'un travail interdisciplinaire permettant une approche vivante de l'enseignement de l'Histoire des Arts et du parcours culturel et artistique de l'élève.

informations pratiques

- Le prêt d'œuvre est gratuit.
- Le prêt est accordé pour un minimum de 15 jours dans les établissements scolaires.
- L'établissement scolaire emprunteur a la possibilité de choisir une ou deux œuvres de la sélection « Élèves à l'œuvre ».
- L'assurance des œuvres est à la charge du FRAC. (L'établissement reste responsable des emprunts).
- L'installation des œuvres est effectuée par la régie du FRAC sauf dans le cas où, à titre exceptionnel l'équipe de la régie du FRAC serait indisponible (l'établissement scolaire s'engage à suivre les informations nécessaires à la manipulation et à la mise en place des œuvres).
- Le transport des œuvres est à la charge de l'établissement scolaire.
- L'établissement scolaire doit réserver une salle (un espace identifié dans le CCC, dans une salle de réunion, une salle de classe vide...) pour l'exposition.
- La salle d'exposition de l'œuvre doit fermer à clé et l'établissement doit être sous alarme. Il est possible de louer un système d'alarme temporaire si l'établissement n'est pas équipé.
- L'exposition des travaux d'élèves doit être identifiée et séparée de l'exposition des œuvres du FRAC.
- Les caisses de transport des œuvres devront être stockées dans un endroit propre et sec le temps de l'exposition (en dehors de la salle d'exposition).

le Labo

Le Labo est un espace dédié à la recherche, il permet de consulter le fond documentaire du FRAC. N'hésitez pas à contacter les enseignantes chargées de mission qui sont là pour vous aider en amont à préparer votre dossier d'emprunt d'œuvre et à construire votre dossier pédagogique.

- Fanny Rougerie (enseignante missionnée) : fanny.rougerie@ac-lille.fr
- Carole Darcy (enseignante missionnée) : carole.darcy@ac-lille.fr

Le dossier de sélection des œuvres et le formulaire de prêt peuvent vous être envoyés par mail sur simple demande par les chargées de mission.

FRAC Nord - Pas de Calais
Dispositif « Élèves à l'œuvre »
503, avenue des Bancs de Flandres
59 140 Dunkerque

étape 1

conception du projet avant le 15 juin

Vers le mois de janvier / février de l'année scolaire antérieure à votre exposition, le nouveau dossier de sélection des œuvres sera téléchargeable sur le site du FRAC et sur le site académique des Arts Plastiques dans l'onglet dispositif culturel.

Les enseignants porteurs du projet pourront choisir une ou deux œuvres issues de cette sélection pour réaliser leur projet en fonction de leurs objectifs d'enseignement.

Un formulaire de demande de prêt vous sera également transmis. Il devra être complété et retourné au FRAC avant le 15 juin sous couvert du chef d'établissement. Votre demande sera soumise à l'étude par le FRAC selon la pertinence de votre projet pédagogique et des conditions d'accueil des œuvres.

Si votre projet est validé, vous recevrez un accord de principe par mail avant les vacances d'été.

étape 2

la démarche du projet

Après acceptation de votre projet, devant avoir lieu entre décembre et mai de l'année scolaire en cours, le FRAC vous enverra ensuite une convention de prêt à compléter. **Ce document devra être impérativement validé, signé par le chef d'établissement, qui se portera garant du bon fonctionnement du projet et envoyé au FRAC minimum un mois avant le départ des œuvres.**

L'assurance des œuvres portant la mention clou à clou est prise en charge par le FRAC (mais reste sous la responsabilité de l'établissement emprunteur).

Sans ce document complété il est impossible pour le FRAC de prêter des œuvres, votre projet se trouvera donc annulé.

étape 3

la communication

Le FRAC se chargera d'élaborer un carton d'invitation numérique, qui sera envoyé à chaque établissement. Il reviendra à chaque établissement porteur du projet de diffuser ce carton à leur réseau sous format numérique.

Chaque établissement a la possibilité, s'il le souhaite, de faire un vernissage, celui-ci n'étant pas obligatoire, il restera à la charge de chaque établissement porteur du projet.

étape 4

l'exposition d'une durée minimale de 15 jours

Un constat d'état sera établi entre le FRAC et l'établissement emprunteur au moment du départ et du retour des œuvres et devra être contresigné par un responsable de l'établissement à l'arrivée des œuvres, après vérification.

Le lieu d'exposition devra avoir été vidé de son mobilier, son usage sera impérativement réservé à la présentation des œuvres pendant la durée du prêt. En cas de présentation de travaux d'élèves, les œuvres doivent disposer d'un espace d'exposition clairement dissocié.

Le montage et le démontage seront réalisés par le service de régie du FRAC avec l'aide du personnel technique de l'établissement. L'établissement scolaire se chargera de conserver les emballages et caisses vides des œuvres pendant toute la durée de l'emprunt dans un espace de stockage fermé et sain.

étape 5

bilan de l'action fin juin

Il est demandé au professeur responsable du projet d'effectuer des prises de vues de l'œuvre en situation et des élèves au travail autour de l'œuvre, ceci en vue d'une éventuelle publication sur le site internet du FRAC. Pour cela, il sera demandé à l'établissement d'adresser des images libres de droit.

L'équipe pédagogique s'engage à garder des reproductions et archives (photographies, textes, travaux d'élèves...) destinés à la rédaction d'un article lors d'un stage de formation de fin d'année scolaire organisé par la DAAC.

L'ensemble du bilan pédagogique ainsi que les chiffres de fréquentation seront transmis aux enseignantes missionnées du FRAC lors du stage.